



L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, présent en Guyane depuis 1993, est un établissement public sous la double tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère de l'Agriculture. Il comprend 1700 agents répartis dans tous les départements métropolitains et d'outre-mer.

La majorité de ses agents font partie du corps de l'Environnement qui a été créé en juillet 2001. L'ONCFS contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des mesures de gestion de la faune sauvage. Cette gestion, notamment par la réglementation de la chasse, est destinée à préserver la faune sauvage et ses habitats tout en étant compatible avec les autres activités humaines.

En France, 15 délégations régionales ont été mises en place ; c'est la délégation régionale Outremer, basée en Guyane, qui intervient dans les départements français d'Amérique. Elles coordonnent et animent les trois grandes missions de l'ONCFS au niveau régional.

Les trois grandes missions sont :

- **l'information et la police de l'environnement et de la chasse** : c'est un rôle actif pour le respect de la réglementation, la prévention des délits et des infractions ;
- **les études et la recherche**, pour améliorer les connaissances sur les espèces animales, leurs modes de vie, leur habitat et mettre au point des modalités de gestion adaptées ;
- **le développement** pour apporter appui technique, conseil et expertise aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire.

Contact :

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Délégation Régionale Outre-Mer

CV 17 1 2D

Quartier Simarouba

97310 KOUROU

Tél. : 05 94 29 80 65, Fax : 05 94 22 01 64

E-mail : dr.outremer@oncfs.gouv.fr

Site internet : <http://www.oncfs.gouv.fr/>



La Réserve Naturelle de l'Amana

Créée par décret ministériel du 13 mars 1998, la Réserve Naturelle de l'Amana est située dans l'ouest guyanais ; elle s'étend de l'embouchure du Maroni jusqu'à l'embouchure de l'Organabo. Elle couvre une superficie de 14 800 hectares.

La gestion de la réserve Naturelle de l'Amana a été confiée à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de l'Amana réunissant les communes de Awala-Yalimapo et Mana. Son personnel est composé d'un conservateur, de gardes, d'animateurs et d'agents administratifs. Une des particularités de cette réserve est la proximité des communes de Mana et Awala-Yalimapo. L'intégration de la réserve dans le contexte local est un enjeu important à favoriser en impliquant pleinement les populations aux actions et à la gestion de la réserve.

Cette réserve, essentiellement littorale, est composée de milieux très variés : plages, mangroves, lagunes saumâtres, marais d'eau douce, vasières, savanes inondables.

Elle présente de nombreuses plages, souvent difficiles d'accès, qui sont des lieux de ponte privilégiés de trois espèces de tortues marines : la Tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la Tortue verte (*Chelonia mydas*) et la Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*). La Réserve Naturelle de l'Amana constitue le site de ponte le plus important au monde pour la Tortue luth.

La Réserve Naturelle de l'Amana a pour objectifs la valorisation, la préservation et la gestion des espèces et des milieux.

En ce sens, les différentes missions menées avec les partenaires sont :

- les suivi et inventaires de la faune et de la flore
- la surveillance du territoire de la réserve
- l'entretien et l'aménagement du site
- l'accueil et l'information du public
- la sensibilisation du public.

Un des objectifs prioritaires de la Réserve est la protection et le suivi des tortues marines. Ainsi chaque année, durant la saison de ponte, les campagnes « kawana » du nom de la tortue luth en kali'na, campagnes de protection, sont organisées en partenariat avec divers acteurs (l'ONCFS, la DIREN, le WWF, l'association Kulalasi).

Contacts : Maison de la Réserve Naturelle de l'Amana

270 av Paul Henri

97 319 Awala-Yalimapo

Tél. : 05 94 34 84 04

Fax. : 05 94 34 01 29

E-mail : amana2@wanadoo.fr

Site internet : <http://reserve.amana.free.fr>



Le Rectorat

Rattaché jusqu'en 1997 à l'Académie des Antilles et de la Guyane, le service public de l'Education nationale en Guyane, devenu Rectorat de plein exercice, répond au mieux aux défis qui ont présidé à son autonomie. La formation de plus de 60000 élèves est un enjeu social culturel pour la région la plus jeune de France.

L'Académie de la Guyane a des caractéristiques singulières et exceptionnelles au sein de l'Education nationale.

Au plan quantitatif: une croissance prodigieuse; un recensement de la population difficile, la nécessité de plans de rattrapage annuels tant dans le domaine des constructions scolaires que du nombre de postes d'enseignants à créer (un effectif de 4000 enseignants en septembre 2004) . Un observatoire des enfants non scolarisés a été créé en 2005 afin d'évaluer au plus juste cette particularité de notre département.

Au plan qualitatif: conduire tous les élèves à la maîtrise de la langue française tout en respectant les cultures est un autre défi. Cet indicateur appelle une vision dynamique de l'éducation: adaptation de la formation des maîtres et des méthodes d'apprentissage .

Afin de répondre aux défis de la scolarisation en Guyane, le nouveau projet académique s'appuiera sur les grands enjeux de la République, les valeurs fondamentales de la Nation : Liberté, Egalité, Fraternité.

La Liberté : la mission de l'Ecole est de former un citoyen libre. Elle donne à l'élève le socle d'un épanouissement personnel : lire, écrire, compter objectifs simples à atteindre mais qui sous-tendent la capacité à la réactivité dans la résolution des problèmes et à devenir plus tard un jour professionnel.

L'Egalité : Tous les élèves de 6 à 16 ans doivent bénéficier de la scolarisation et il est souhaitable de scolariser dès 3 ans. La mobilisation est nécessaire pour la recherche de ceux qui seraient hors du système. L'égalité doit être géographique d'un point à l'autre de la Guyane

La Fraternité : une Ecole ouverte sur la vie. Le respect des cultures guyanaises ; Le respect de l'autre .Il s'agit de bâtir ensemble le socle de la fraternité guyanaise, de l'identité commune. La multiculturalité et le plurilinguisme sont une vraie richesse pour la Guyane. Son atout est aussi dans sa capacité à nouer des relations riches avec son environnement international.

Tous les acteurs en charge de l'Education ont une conscience partagée de l'importance des grands enjeux pour la Guyane. C'est là un élément d'optimisme et une chance pour cette jeune académie.

Contacts : Académie de la Guyane,
Site de Cépérou
97300 Cayenne
Tel 05 94 25 58 58 ; Fax : 05 94 30 05 80
E-mail : charge.com@ac-guyane.fr
Site internet : <http://www.ac-guyane.fr>



Les acteurs de l'environnement

SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

2 rue du Lieutenant Goinet ; 97300 Cayenne

Tél : 05.94.29.80.29 ; Fax : 05.94.28.72.82

- La DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Parc REBARD ; BP 5002 ; 97305 Cayenne cedex

Tél : 05.94.29.63.74 ; Fax : 05.94.29.63.63

- La DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement

17 Place des Palmistes ; BP 380 ; 97 328 Cayenne cedex

Tél. : 05 94 29 66 50 ; Fax : 05.94.37.89.81

- L'ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

17 quartier Simarouba ; 97 310 Kourou

Tél : 05 94 22 80 65 ; Fax : 05 94 22 80 64

- L'ONF : Office National des Forêts

Réserve Montabo ; 97 300 Cayenne

Tél : 05 94 25 53 70 ; Fax : 05 94 31 99 33

GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

- Les Réserves Naturelles

ARATAI : gestionnaire de 3 Réserves Naturelles

Réserve Naturelle de Kaw,

Réserve Naturelle du grand Connétable,

Réserve Naturelle de Kaw/Roura

1, lot des nénuphars PK 6 ; Route de Montjoly ; 97354 Rémire-Montjoly

ONF : gestionnaire de la Réserve Naturelle de la Trinité

SIVU de l'AMANA : gestionnaire de la Réserve Naturelle de l'Amana

Maison de la réserve naturelle de l'Amana ; 97 319 Awala-Yalimapo

Tél : 05 94 34 84 04

- Le Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG)

31 rue François Arago ; 97 300 Cayenne

Tél. : 05 94 28 92 70 ; Fax. : 05 94 28 92 70